Reconstruire numériquement la maison « au grand pignon » : un exercice d'hypothèses

Aurélie Stuckens
Docteur en histoire, collaboratrice scientifique à la MPMM

La maison « au grand pignon » est l'un des éléments les mieux préservés du site de Poilvache[1]. Sa surface au sol de 130 m² environ, ses quatre niveaux et son haut pignon de pierres, presque intact au milieu des ruines, impressionnent et intriguent. La taille de certains blocs situe la construction du bâtiment vers le milieu ou la seconde moitié du XIIIe siècle[2]. À quoi cette maison pouvait-elle bien ressembler alors ? Deux hypothèses s'affrontent : un édifice entièrement maçonné ou bien en partie en pans-de-bois. Derrière les murs, ce sont les hommes qui suscitent d'autres questions : qui occupait cette maison ? Qui vivait à Poilvache ? Pourquoi ? La partie « bourg » du site ayant été peu fouillée, c'est un défi de restituer les formes d'occupation et d'habitat de cet espace, de même que le profil de ses occupants.

Dans le cadre de l'exposition *Quoi de neuf à Poilvache ?*, la maison « au grand pignon » était un incontournable. Profitant des technologies de notre époque (modélisation 3D), l'équipe de la MPMM a souhaité redonner vie, en quelque sorte, à cet édifice surprenant. Données archéologiques et architecturales, recherches historiques, comparaisons avec d'autres bâtiments, discussions avec des spécialistes du bâti[3]… C'est une multiplicité de pistes qui ont été suivies, avec succès ou non, pour suggérer une physionomie de la maison au XIIIe siècle. Ce travail était d'autant plus complexe que cet édifice a été consolidé il y a une trentaine d'années, sans que l'on sache exactement ce qui a été entrepris, et qu'il n'existe pas de données de fouilles archéologiques précises à son sujet. En outre, le manque d'indications sur l'apparence de la maison et la dissymétrie qui caractérise ce type de bâtiment au XIIIe siècle ont imposé de rester prudent en proposant son évocation. Celle-ci a donc nécessité et fait émerger un certain nombre d'hypothèses que les chercheurs et autres « curieux » d'aujourd'hui et de demain sont appelés à discuter.

Traces d'arrachement le long du pignon est (photo © MPMM)

L'arrière du pignon de la maison, en moellons calcaires équarris (photo © MPMM)

Une maison entièrement en pierre ?

Actuellement, le pignon est de la maison subsiste entièrement et le pignon ouest en partie. La façade arrière est accolée à la courtine nord de la forteresse et la façade avant est détruite. C'est cette façade sud et l'intérieur de l'habitation qui ont été au centre de la réflexion dans le travail de modélisation en 3D du bâtiment. L'équipe de la MPMM a choisi de proposer une restitution de la maison exclusivement en pierre, en s'appuyant sur les traces d'arrachement visibles sur toute la hauteur du grand pignon qui rendent peu probable l'utilisation de pans-de-bois[4].

Au XIIIe siècle, la façade est donc vraisemblablement constituée de moellons calcaires équarris, comme les trois autres murs de l'habitation. En outre, un muret entoure l'avant de la maison et son courtil (terrain cultivé, jardin). Ce muret est attesté par des tas de pierres écroulées encore visibles autour du bâtiment. Quant au toit de la maison, en bâtière (deux versants) et parallèle à la courtine, il est couvert d'ardoises, matériau régional retrouvé en grande quantité sur le site de Poilvache.

1. Pour un descriptif de l'état actuel de la maison, voir TILMANT 2018.
2. DOPERE 2017, p. 15.
3. Merci en particulier à Axel Beff, David Houbrechts, Jean-Louis Javaux et Pierre-Hugues Tilmant pour leurs précieuses expertises dont ils ont bien voulu nous faire bénéficier.
4. Sur l'habitat en pans-de-bois dans nos régions, voir HOUBRECHTS 2008 et HOFFSUMMER 1996.

La difficulté de représenter les ouvertures

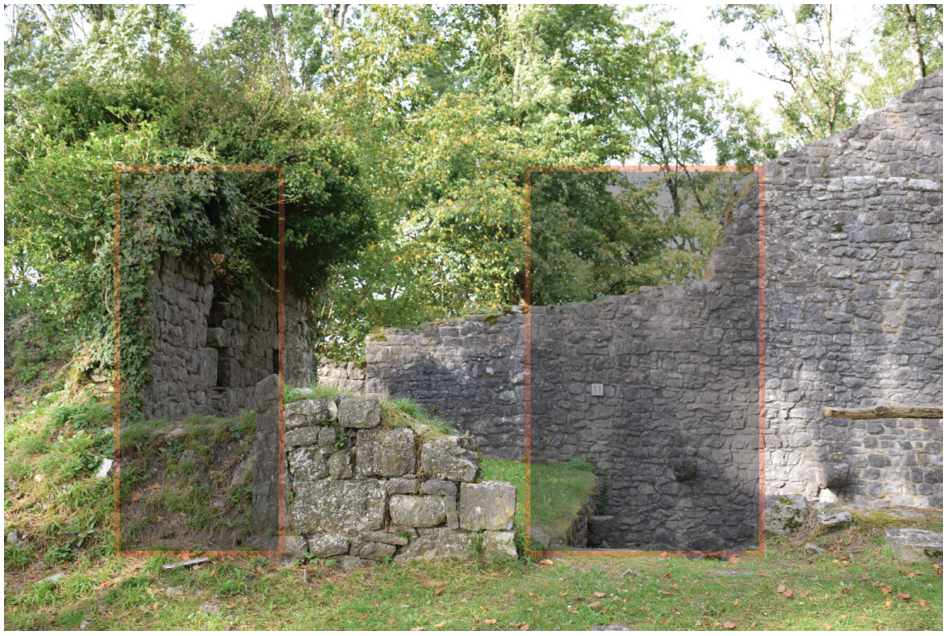

La porte d'entrée supposée de l'habitation et la porte menant à la cave (photo © MPMM)

Deux portes donnent sur le courtil[5]. La première permet l'accès au rez-de-chaussée de l'habitation. Elle est attestée par un linteau droit qui n'est probablement plus tout à fait à sa place d'origine. Les calculs de la modélisation, basés sur la position actuelle du linteau, ont en effet déterminé l'étroitesse du passage. Une seconde porte ouvre sur les escaliers de la cave. Puisqu'elle débouche directement sur un escalier, cette porte est peut-être un peu plus basse que la première. La modélisation 3D de la maison présente deux types d'ouvertures de portes envisageables pour l'époque qui nous intéresse : une porte d'entrée en plein cintre et une porte de cave à linteau droit – à l'instar des niches visibles de part et d'autre du conduit de la cheminée au rez-de-chaussée et au premier étage. Ainsi que cela peut toujours être observé, une ouverture (porte) a été aménagée dans le pignon est et présente un troisième type : la porte avec arc surbaissé. L'existence de cette ouverture est ordinairement expliquée par la nécessité de permettre un passage du chemin de ronde à travers le premier étage de la maison, adossée à la courtine.

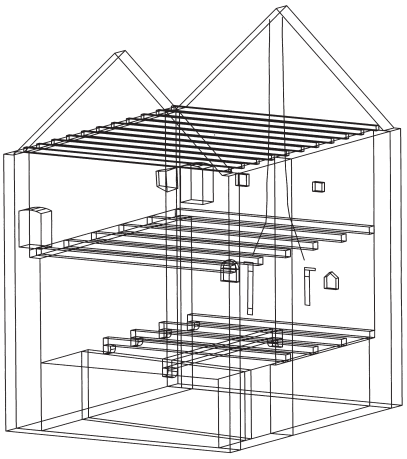

Ancienne évocation de la maison avec chemin de ronde traversant (réalisation P.-H. Tilmant et Cl. Vilain © SPW-AWaP)

5. Pierre-Hugues Tilmant (TILMANT 2018) envisage une troisième porte permettant d'accéder directement à la pièce principale. Nous avons choisi de ne pas la représenter dans la restitution 3D, faute d'élément probant en attestant et jugeant peu convaincante l'existence de trois accès rien qu'au rez-de-chaussée (façade sud) de la maison.

Les deux pignons ouest et est sont opaques. Le mur de la courtine nord, de nature défensive, ne possède qu'une petite ouverture (fenêtre) juste après la porte à l'intérieur de la maison. La lumière pénètre donc dans la maison par sa façade sud, ce qui est idéal. Deux soupiraux éclairent la cave : de part et d'autre de chacun d'entre eux, on aperçoit encore le niveau du sol du rez-de-chaussée ainsi que des encoches servant d'appuis pour les linteaux. La façade doit également comprendre des fenêtres au rez-de-chaussée et au premier étage. Au rez-de-chaussée, il subsiste à proximité du pignon est la trace d'un départ d'un arc suggérant une ouverture (fenêtre ?).

Les soupiraux de la cave et les encoches servant d'appui à leurs linteaux (photo © MPMM)

Hypothèse est ainsi faite de trois ouvertures (fenêtres) simples au rez-de-chaussée. Au premier étage, conformément à ce qui existe au XIII[e] siècle dans différentes habitations en pierre de la région, les ouvertures sont plus nombreuses et consistent peut-être en trois baies géminées[6]. Ces ouvertures, simples ou géminées, peuvent avoir été constituées d'un linteau droit surmonté d'une baie aveugle avec tympan en demi-lune et arc de décharge, comme il y en a encore au donjon de Crupet (dernières décennies du XIII[e] siècle)[7]. Les fenêtres possèdent éventuellement des coussièges (banquettes en pierre attestées notamment dans les maisons construites contre la courtine ouest) mais rien n'en témoigne et il n'est pas certain que l'épaisseur des murs l'ait permis. Des panneaux (volets) de bois calfeutrent ces ouvertures depuis l'intérieur de la maison[8].

Proposition de restitution des ouvertures (portes et fenêtres) de la façade sud de la maison (réalisation aSEHS studio © MPMM)

6. Merci tout particulièrement à Jean-Louis Javaux pour ses conseils relatifs à la physionomie des fenêtres au XIII[e] siècle dans nos régions.
7. Voir JAVAUX 1981, spéc. p. 35 (restitution du donjon à la fin du XIII[e] siècle). Pour d'autres exemples régionaux, voir également *Donjons* 2003, p. 70 ; *Donjons* 2004, p. 41, 107, 134, 193 ; MAQUET 2005, p. 316, 331 ; GENICOT 1973, spéc. p. 77. Ailleurs, voir aussi FRECKMANN 2009, p. 271 et GOER 2009, p. 244.
8. Il faut attendre la fin du Moyen Âge pour voir l'usage du verre se répandre. Voir par exemple LEGUAY 2003.

Espaces intérieurs, cloisons et escaliers : un puzzle à reconstituer

L'accès à la cave n'est sans doute possible que par l'extérieur du bâtiment, ce qui est couramment le cas durant le Moyen Âge. Le solide escalier en pierre permet notamment d'y descendre des tonneaux de bière et de vin. Le rôle des deux soupiraux se limite probablement à ventiler et à éclairer la pièce, mais pas à y faire passer du matériel ou des denrées, l'espace entre le plancher du rez-de-chaussée et les soupiraux ne le permettant pas. Deux niches voisinent les soupiraux. Le plafond de la cave, peut-être soutenu par un pilier central, constitue le plancher du rez-de-chaussée. Ce couvrement au plancher est le plus fréquent au XIII[e] siècle, époque de l'apparition des premières caves[9].

La porte principale de la maison, située à gauche de l'entrée de la cave, ouvre sur un espace relativement étroit. Celui-ci est limité à gauche par le pignon ouest et à droite, le long de l'escalier de la cave, par un mur maçonné (mur de refend ?) ou une cloison en pans-de-bois[10]. Deux petites niches creusées dans le pignon peuvent servir de rangements ou accueillir des chandeliers et offrir un éclairage ténu à cet espace au caractère potentiellement utilitaire (cellier ?). Directement à l'entrée, se trouve l'accès à la citerne d'eau de pluie enterrée. Au bout de cet espace, à droite, se trouve une ouverture menant à la grande pièce de vie et à sa cheminée monumentale dont des traces sont toujours visibles sur le grand pignon. Les niveaux des sols de la « pièce d'entrée » et de la salle d'habitat divergent d'environ 50 cm (la première pièce étant plus basse que la seconde). Des carreaux de dallage – disparus aujourd'hui – constituent peut-être le revêtement de sol de la première.

Dans la grande salle, le sol est constitué d'un plancher de bois reposant sur des corbeaux en pierre encore partiellement visibles. Le plafond, également en bois, sert de plancher pour l'étage supérieur. La descente de la cave est sans doute cachée par des cloisons légères.

Les corbeaux de pierre soutenant le plancher du rez-de-chaussée (photo © MPMM)

9. Très récemment, la question du couvrement des caves médiévales a été évoquée par Philippe Sosnowska et Paulo Charruadas, *Descendre dans les caves médiévales, un remontant pour l'archéologie urbaine ? Programme et enjeux du projet Brussels Archaeological Survey (BAS)*, lors de la 37[e] journée d'étude du R.M.B.L.F., *Bâtir, nourrir la ville au Moyen Âge. Produits, acteurs et réseaux* (8 décembre 2017). Cette communication a été suivie d'une discussion durant laquelle sont intervenus Marie-Christine Laleman et Emmanuel Bodart, lesquels ont souligné l'importance du couvrement au plancher durant l'époque médiévale, notamment à Gand et à Namur.

10. Concernant des cloisons légères, de type pans-de-bois, voir par exemple CHANTRAINE 1973, p. 119-120 ; HOUBRECHTS 2008, p. 260 (cloisons suggérées dans l'essai de modélisation d'une maison de Dinant au XIV[e] siècle).

La sole de la cheminée du château de Poilvache, XIII[e] siècle (photo J. Plumier © SPW-AWaP)

L'élément central de cette pièce de vie est le foyer. Comme Pierre-Hugues Tilmant l'a noté : puisque le sol est en bois, la sole de cheminée consiste nécessairement en un rehaussement dans le plancher – tel un rectangle de briques réfractaires délimité par des blocs de grès – sur toute la largeur de la cheminée et sur la profondeur nécessaire pour faire brûler aisément du bois. Le cœur de la cheminée est peut-être d'inspiration gothique, constitué d'un arc brisé en blocs de pierre rectangulaire[11]. Son manteau de bois porte le conduit en pierre. À proximité du feu, utile pour la cuisine, se tiennent des tréteaux et une planche en guise de table ainsi que des bancs de part et d'autre.

La question de l'emplacement de l'escalier menant au premier étage est délicate. Se posent non seulement la difficulté de situer l'assise de cet escalier au rez-de-chaussée, mais également celle de son agencement par rapport aux poutres du plafond (rez-de-chaussée) / plancher (1[er] étage). Dans une première évocation de la maison, nous avons situé cet escalier au-dessus de celui de la cave. Ce qui semblait peu commode avec cette configuration, c'était la trémie située à proximité de la cheminée supposée sur le pignon ouest (cf. infra). Dès lors, il semble plus probable que l'étage ait été gagné par un escalier droit en bois situé contre le mur nord – la trémie se trouvant entre deux poutres du plafond – et peut-être refermé par une cloison en pans-de-bois.

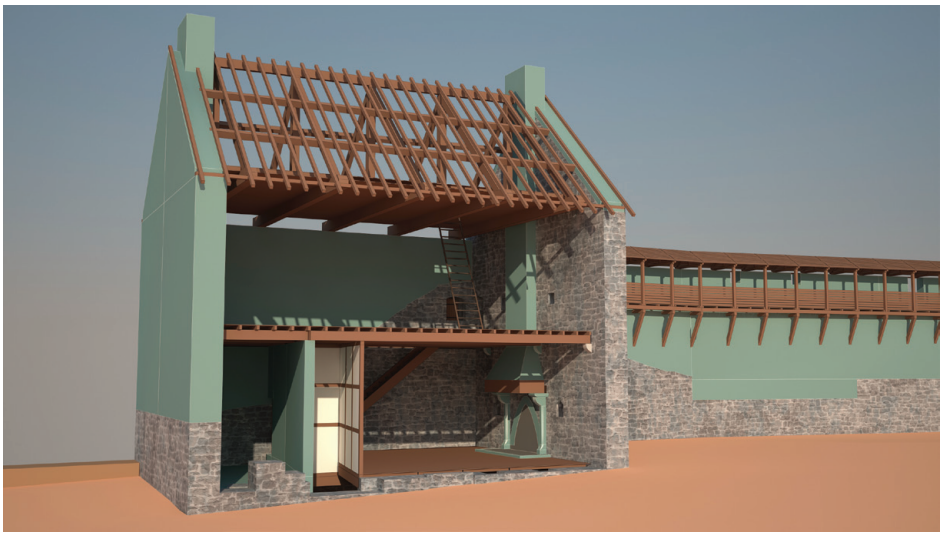

Évocation de l'intérieur de la maison (réalisation aSEHS studio © MPMM)

Le premier étage, comprenant une ou plusieurs pièces, est sans doute un espace dédié au repos et accueillant un mobilier plus ou moins étoffé (lit ? coffres ?). Il est certain qu'une seconde cheminée n'est pas superposée à la première et il est possible qu'il n'y ait pas de source de chaleur directe. Néanmoins, une seconde cheminée chauffe peut-être l'étage depuis le pignon ouest[12]. Une simple échelle suffit certainement pour rejoindre les combles, sous la charpente de la maison, où se trouvent notamment des réserves de grains.

Il ressort de la restitution de la maison « au grand pignon » l'impression générale d'un confort relatif[13] : une seule cheminée attestée au rez-de-chaussée ; pas de traces de latrines ni d'installation pour les eaux usées ; un aménagement assez simple dont témoignent la citerne et les niches murales ; des escaliers en bois, à

11. Voir par exemple HOUBRECHTS 2008, p. 21 ; BERCKMANS 2005, spéc. p. 95, 102 et 131 ; *Condroz* 1989, p. 156 ; CORTEMBOS 1973, p. 95, 104-105.
12. Ce type de configuration, avec une cheminée au rez-de-chaussée et une autre opposée à l'étage, existe notamment au donjon de Crupet.
13. Bien qu'il ne s'agisse pas du même type d'édifice, un exemple contemporain de confort aristocratique est bien visible dans CORTEMBOS 1973, p. 87-112, spéc. p. 100-106.

l'exception de celui menant à la cave. L'habitation se caractérise également par son accolement à la courtine nord et, par conséquent, par sa physionomie « militaire ». Seule la façade sud laisse entrer la lumière, tandis que le mur nord comprend une petite fenêtre permettant la surveillance des alentours et que le pignon donne accès au chemin de ronde de la forteresse. Ces traits de l'édifice, tant en termes de commodités que d'usages défensifs, invitent à présent à formuler une hypothèse quant à ses occupants et à son « statut ».

L'hypothèse d'un fief de garde

Une forteresse nécessite la présence sur place de gardiens chargés de sa protection et de sa défense, de façon plus ou moins permanente ou bien durant une partie de l'année : « d'un lieu et d'une époque à l'autre, le temps annoncé varie entre quelques jours et une année complète ; il se décline généralement en mois ou en semaines, mais parfois aussi en nombre rond de journées (…) »[14]. Depuis 1229 au moins[15], il est avéré que le seigneur de Poilvache octroie à certains de ses hommes un « fief de garde » en échange de la garde, ou « estage », de la forteresse. Le fief de chacun de ces gardiens (*wardains du castiel*) inclut un revenu annuel en argent et peut aussi comprendre des terres ou divers droits[16].

Au XIII[e] siècle, deux systèmes de garnison existent dans nos régions : une garnison tournante (c'est le cas au château de Logne par exemple), c'est-à-dire « un roulement entre plusieurs équipes de gardiens qui se relaient au château durant l'année », ou bien « un service permanent effectué par une seule équipe de chevaliers résidant au château »[17]. À Poilvache, comme l'a montré Jean-François Nieus, c'est ce second système de garnison permanente qui prévaut, en tout cas à cette époque[18]. Théoriquement, cet estage à l'année est donc reconduit d'année en année.

Pour certains gardiens, cette organisation est facilitée par le fait que le fief de garde comprend une résidence à l'intérieur de la forteresse. Un certain Jehan de Vring, par exemple, tient en fief *une maison et propriese a Poilevache*[19], la « pourprise » pouvant désigner un enclos, un espace entourant une habitation[20], à l'instar du « courtil » évoqué plus haut pour la maison « au grand pignon ». Dans le bourg de Poilvache se trouve aussi le fief de la maison de Spontin appartenant au seigneur du même nom : *li sire de Spontin devant nomeiz une maison qu'il at seante en la ville de Poilevache c'on dist la maison de Spontin*[21]. Plusieurs seigneurs locaux, tel le sire de Spontin, sont donc appelés à assurer la garde de Poilvache et, en échange, sont logés sur le site et rémunérés[22].

Même si le bourg de Poilvache demeure peu connu, il est avéré que « la majorité des constructions ont une fonction d'habitat »[23]. Eu égard à la réflexion développée ici, s'appuyant sur les textes mentionnant l'existence de fiefs de garde, il me semble probant d'envisager que ces habitats ont été occupés essentiellement par des gardiens du site. Le bourg, plutôt qu'un lieu de vie hétéroclite abritant différents profils d'individus (« habitants urbains » comme à Bouvignes ou Dinant : artisans, marchands, etc.), aurait donc été surtout un espace militaire dévolu aux chevaliers

14. NIEUS 2011, p. 94. Je remercie vivement Jean-François Nieus pour ses précieuses indications au sujet des fiefs de garde.
15. Voir STUCKENS 2018.
16. BALON 1932, p. 15-16. Voir aussi LYON 1954, p. 453.
17. NIEUS 2011, p. 94.
18. NIEUS 2011, p. 100.
19. BODART 2002.
20. Voir par exemple le dictionnaire en ligne de moyen français : http://www.atilf.fr/dmf/
21. BODART 2002.
22. Voir STUCKENS 2018.
23. BODART 2017, p. 34.

des comtes de Luxembourg puis de Namur chargés de la défense de la forteresse. Dans son article sur le service de garde à Poilvache au XIIIe siècle, Léopold Genicot s'interrogeait : le chevalier Gérard de Dave « ne reçut-il pas de Waleran une somme d'argent ou quelque autre avantage tangible dont, chose qui n'a rien d'anormal, l'acte de 1229 ne ferait pas mention ? »[24]. Une résidence sur le site castral est peut-être l'un des éléments de réponse. La maison « au grand pignon » aurait été bâtie, au XIIIe siècle, pour accueillir l'un des gardiens et peut-être sa famille : d'où son caractère imposant, solide et relativement confortable, ainsi que le coût qu'a dû représenter sa construction entièrement en pierres, par rapport aux constructions plus modestes en pans-de-bois attestées également sur le site[25].

En gardant bien à l'esprit qu'il s'agit d'un raisonnement hypothétique, poussons un peu plus loin la réflexion. Si la forteresse est occupée essentiellement par des gardiens dont les principaux – au moins – sont pourvus d'une résidence sur place, pourrait-on imaginer que le site ait été divisé en « sections » entre ces différents chevaliers ? Ce type d'organisation est connu par ailleurs, notamment à Carcassonne « où chaque tour de la forteresse avait son gardien attitré »[26].

Suivant ce scénario, un chemin de ronde traversant toutes les habitations de l'espace fortifié de Poilvache n'aurait dès lors pas été absolument nécessaire. Dans le cas de la maison qui nous intéresse, plutôt que d'imaginer ce chemin pénétrant la demeure d'un pignon à l'autre et nécessitant de facto deux ouvertures (portes) rien qu'au premier étage, ne pourrait-on pas envisager une coursive permettant

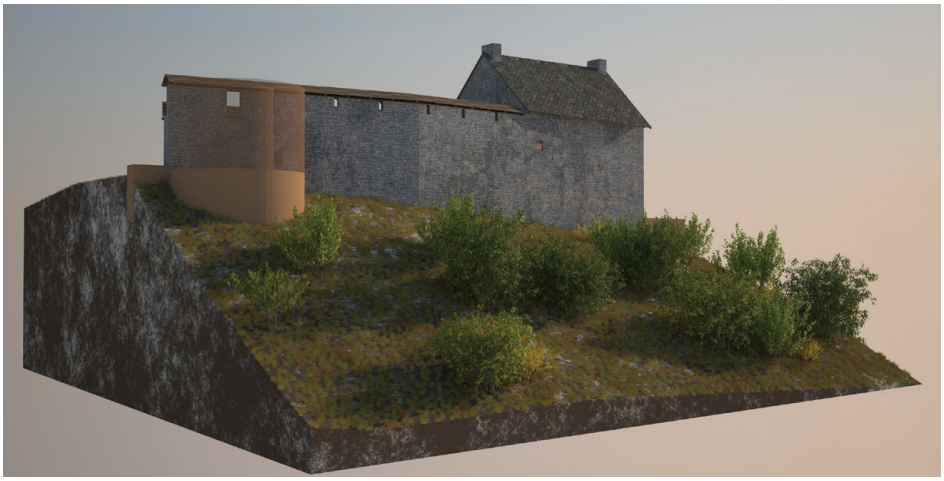

Évocation de la maison et de la coursive la reliant à la tour voisine (réalisation aSEHS studio © MPMM)

La maison « au grand pignon » et sa tour voisine (réalisation aSEHS studio © MPMM)

24. GENICOT 1938, p. 26.
25. À ce sujet, voir notamment ANTOINE 2000.
26. NIEUS 2011, p. 94.

Trous de boulin et corbeaux en pierre (photo © MPMM)

uniquement à l'occupant de la maison de gagner la tour de la courtine nord située juste avant l'espace castral ? Cette coursive en bois le long du mur crénelé serait soutenue par des jambes de force : des structures attestées ailleurs dans Poilvache par la présence de corbeaux en pierre et de trous de boulin. Depuis le premier étage, l'occupant de la maison aurait donc eu la possibilité de jeter un coup d'œil direct sur l'extérieur du site via la fenêtre dans le mur nord et, au besoin, de quitter la maison par la porte adjacente.

Dans nos régions, il n'existe pas à ma connaissance d'exemple de forteresse dont l'espace aurait ainsi été réparti en différents fiefs de garde. Par contre, il est avéré que certains bâtiments du château ou parties des fortifications peuvent constituer des fiefs. C'est par exemple le cas au château comtal de Namur avec la chapelle Saint-Jacques et la porte du haut château, données en fiefs dès le XIII^e siècle, ou encore le fief dit *du Bollwercq*, c'est-à-dire du boulevard d'artillerie, à la fin du XV^e siècle[27]. À ces lieux sont liées des terres contiguës ou encore, dans le cas de la porte susdite, une maison et de la nourriture (six pains, une portion de viande, un pot de vin) pour le bénéficiaire du fief[28]. Philippe Bragard, auteur de ces observations, note toutefois que ces fiefs « n'ont eu aucune incidence sur la vie proprement militaire de la forteresse » et qu' « au fil du temps, le lien physique entre les attributaires et le château s'est distendu »[29]. Il y a là deux points intéressants à soulever pour le cas de la forteresse de Poilvache.

Premièrement, il est effectivement difficile de déterminer les conséquences concrètes qu'a pu engendrer une division de l'espace fortifié sur la façon dont la défense du site de Poilvache s'est organisée, en cas de siège notamment. Deuxièmement, comme J.-F. Nieus l'a pointé pour les fiefs de garde, le principe de la garnison permanente s'est essoufflé dans nos régions dès le XII^e siècle. Les bénéficiaires de ces fiefs n'ont progressivement plus habité tout au long de l'année au sein du château de leur seigneur, pour se consacrer davantage à leurs propres terres et résidence(s). À cet égard, le cas de Poilvache est tout à fait particulier. La forteresse est fondée dans un contexte politique tendu, celui de la séparation des terres namuroises et luxembourgeoises à la suite du traité de 1199, ce qui justifie et nécessite la création de fiefs de garde. Pour autant, il est ardu de cerner l'évolution de ces fiefs jusqu'à la destruction du site en 1430.

***

Le présent propos résulte de réflexions naissantes, survenues au fil de la préparation de l'exposition *Quoi de neuf à Poilvache ?* et qui auraient mérité de mûrir quelque peu avant d'être couchées sur le papier. Il est certain, entre autres choses, que les comparaisons avec des sites castraux de nos régions et d'ailleurs devraient être multipliées pour faire évoluer les hypothèses ébauchées. La volonté de l'équipe de la MPMM est toutefois d'ouvrir d'emblée à tous ces pensées en espérant qu'elles susciteront de nouveaux regards sur la forteresse de Poilvache et peut-être, plus généralement, sur le cas des fiefs de garde et des habitats liés. À ce stade, seule l'archéologie pourrait apporter des éléments de réponse validant ou infirmant l'hypothèse d'une assise matérielle de ces fiefs à Poilvache, dont la maison « au grand pignon » serait le témoin le plus intact. C'est précisément ce que propose P.-H. Tilmant dans les pages qui suivent…

27. BRAGARD 2011, p. 56-60.
28. BRAGARD 2011, p. 57.
29. BRAGARD 2011, p. 60.

• Bibliographie

ANTOINE 2000 : ANTOINE J.-L., *À propos de l'utilisation du torchis dans la construction médiévale. L'exemple de Poilvache,* dans *Les Amis de Poilvache*, n°38, 2000, p. 16-17.

BALON 1932 : BALON J., *L'organisation militaire des Namurois au XIVe siècle,* dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 40, 1932, p. 1-86.

BERCKMANS 2005 : BERCKMANS O., PLUMIER J. et PLUMIER-TORFS S., *L'ancien château-ferme d'Anhaive : approche archéologique et architecturale*, dans TOUSSAINT J. (dir.), *La seigneurie d'Anhaive à Jambes,* Jambes, 2005, p. 63-170 (Études et documents du Centre d'archéologie, d'art et d'histoire de Jambes ; 1).

BODART 2002 : BODART E., *Rapport final d'enquête historique. Le château de Poilvache*, s. l., 2002.

BODART 2017 : BODART E. et TILMANT P.-H., *Description du site et de son histoire à partir du milieu du XIIIe siècle*, dans SAINT-AMAND P. et TILMANT P.-H. (dir.), *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse*, Namur, 2017, p. 22-44 (Carnets du patrimoine ; 151).

BRAGARD 2011 : BRAGARD Ph., *Le château des comtes de Namur, son personnel et ses fiefs au bas Moyen Âge. Quelques notes*, dans CAUCHIES J.-M. et GUISSET J. (dir.), *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIIIe-XVIe siècles : maîtres*, *terres et sujets*, Turnhout, 2011, p. 45-60.

CHANTRAINE 1973 : CHANTRAINE L., *La « vieille tour » de Tamines. Symbolique d'une petite maison forte au Bas Moyen Âge,* dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 3, 1973, p. 114-130.

Condroz 1989 : *Condroz*, Liège, 1989 (Architecture rurale de Wallonie).

CORTEMBOS 1973 : CORTEMBOS Th., *Le donjon-porche de Fernelmont. Un exemple remarquable de tour d'habitation de la fin du XIIIe siècle,* dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 3, 1973, p. 87-112.

Donjons 2003 : *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 3 : *Province de Liège*, Namur, 2003 (Inventaires thématiques).

Donjons 2004 : *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 4 : *Province de Namur*, Namur, 2004 Inventaires thématiques).

DOPERE 2017 : DOPERE Fr. et TOURNEUR Fr., *Les pierres du château de Poilvache, leur extraction, les techniques de taille et leur mise en œuvre*, dans SAINT-AMAND P. et TILMANT P.-H. (dir.), *Poilvache, une forteresse médiévale en bord de Meuse*, Namur, 2017, p. 12-16 (Carnets du patrimoine ; 151).

FRÉBUTTE 2017 : FRÉBUTTE Ch. et JAVAUX J.-L., *Accompagnement archéologique de la restauration du donjon de Crupet (Assesse),* dans *La Lettre du Patrimoine*, n° 45, 2017, p. 9-10.

FRECKMANN 2009 : FRECKMANN K., *L'Ouest de l'Allemagne,* dans *L'Allemagne gothique. I. Châteaux et maisons,* dans *Bulletin Monumental*, t. 167/3, 2009, p. 263-274.

GENICOT 1938 : GENICOT L., *Le fief de Jassogne et le service de garde à Poilvache au XIIIe siècle,* dans *Namurcum*, 15, 1938, p. 23-27.

GENICOT 1973 : GENICOT L. Fr., *La « vieille tour » d'Amay. Maison forte de l'avoué du prince-évêque au XIIe siècle ?,* dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 3, 1973, p. 59-86.

GOER 2009 : GOER M., *Le Sud-Ouest de l'Allemagne,* dans *L'Allemagne gothique. I. Châteaux et maisons,* dans *Bulletin Monumental*, t. 167/3, 2009, p. 243-250.

HOFFSUMMER 1996 : HOFFSUMMER P., *Les pans-de-bois*, Namur, 1996 (Carnets du patrimoine ; 15).

HOUBRECHTS 2008 : HOUBRECHTS D., *Le logis en pan-de-bois dans les villes du bassin de la Meuse moyenne (1450-1650)*, Liège, 2008 (Dossier de la Commission royale des monuments, sites et fouilles ; 12).

JAVAUX 1981 : JAVAUX J.-L., *La « maison » de Pierre de Spontin au XIII^e siècle. Analyse archéologique,* dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 10, 1981, p. 23-44.

JAVAUX 2004 : JAVAUX J.-L., *Le château de Spontin. De la 'maison' du XIII^e siècle aux 'beaux logements' du XVII^e siècle*, dans GERMAIN J. et GENETTE L. (éd.), *Spontin d'eau et de pierre. Un village millénaire au centre de la Wallonie*, Spontin, 2004, p. 53-72.

LEGUAY 2003 : LEGUAY J.-P., *La fenêtre, signe extérieur de richesse, instrument de travail, poste d'observation et de propagation du « bruyct » dans les villes françaises au Moyen Âge,* dans *Par la fenestre : Études de littérature et de civilisation médiévales*, Aix-en-Provence, 2003, p. 273-293 [en ligne : http://books.openedition.org/pup/2215].

LYON 1954 : LYON B., *The Fief-Rente in the Low Countries. An Evaluation,* dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 32, fasc. 2-3, 1954, p. 422-465.

MAQUET 2005 : MAQUET J. (dir.), *Le patrimoine médiéval de Wallonie*, Namur, 2005 (Le patrimoine de Wallonie).

NIEUS 2011 : NIEUS J.-F., *Le château au cœur du réseau vassalique. À propos des services de garde aux XII^e-XIII^e siècle*s, dans CAUCHIES J.-M. et GUISSET J. (éd.), *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIII^e-XVI^e siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, 2011, p. 93-108.

STUCKENS 2018 : STUCKENS A., *Poilvache et ses gardiens. Quelques réflexions au sujet des occupants de la forteresse,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).

TILMANT 2018 : TILMANT P.-H., *La maison au grand pignon,* dans *Quoi de neuf à Poilvache ?*, Bouvignes-Dinant, 2018 (Cahiers de la MPMM ; 12).